

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 9

Additif à la campagne d'emplois 2021
Personnels BIATSS

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n°2020–22/09/2020-8 du conseil d'administration du 22 septembre 2020 approuvant la campagne d'emplois 2021 pour les personnels BIATSS
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 24 novembre 2020
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 7 décembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 10 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 8 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'additif à la campagne d'emplois 2021 pour les personnels BIATSS.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Additif à la campagne d'emplois 2021 personnels BIATSS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CONSEIL D'ADMINISTRATION 17 DECEMBRE 2020

CAMPAGNE D'EMPLOIS BIATSS 2021

ADDITIF

EMPLOI	Branche d'activité professionnelle	COMPOSANTE	Type de publication
IGE	J - Gestion et Pilotage	PAJI	Concours 2021
Conservateur des bibliothèques		Pôle Documentation	Mouvement / Concours 2021

AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2020 : 6 Pour ; 3 Abstentions (9 votants)

SOUS RESERVE DE L'AVIS DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 7 DECEMBRE 2020